



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Gilbert MENUT	Mme Françoise TENENBAUM	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Benoît BORDAT	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Christophe BERTHIER	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
Mme Christine MASSU	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Rémi DELATTE	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiââ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Piscine Olympique - Avenants aux marchés de travaux

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

A ce jour, tous les marchés de travaux liés à la construction de la piscine olympique du Grand Dijon ont été attribués après lancement des procédures d'appel d'offres, pour un montant de 20 111 639,95 euros H.T.

Pour mémoire, le coût prévisionnel définitif en valeur juillet 2006 des travaux fixé dans le contrat de la maîtrise d'oeuvre était de 20 020 905 euros H.T.

Dans le cadre du chantier débuté en février 2008, des modifications aux prestations des marchés de travaux sont sollicitées soit par l'architecte, le contrôleur technique, le maître d'ouvrage ou les services de sécurité.

Afin de prendre en compte ces modifications, il convient de délibérer pour autoriser la passation et la signature des avenants ci-annexés et supérieurs à 5%, aux marchés de travaux suivants :

- **le lot 1** « Terrassements – Fondations – Gros oeuvre » : ce marché 07-58 a été notifié le 21 décembre 2007 à l'entreprise C3B pour un montant de 5 684 740 euros HT.

Il est demandé au conseil d'autoriser la signature de l'avenant n°8 d'un montant de 23 396 euros HT.

Le montant total du marché est ainsi porté à la somme de 6 002 919,48 euros HT soit une augmentation de 5,58 % par rapport au marché initial.

- **le lot 10** « Electricité courants forts et faibles » : ce marché 07-66 a été notifié le 15 janvier 2008 à l'entreprise INEO ENERSYS pour un montant de 683 523,02 euros HT.

Il est demandé au conseil d'autoriser la signature de l'avenant n°4 d'un montant de 19 178,80 euros HT.

Le montant total du marché est ainsi porté à la somme de 743 601,82 euros HT soit une augmentation de 8,79 % par rapport au marché initial.

- **le lot 11** « Menuiserie intérieures » : ce marché 08-12 a été notifié le 24 avril 2008 à l'entreprise PACOTTE & MIGNOTTE pour un montant de 156 757 euros HT.

Il est demandé au conseil d'autoriser la signature de l'avenant n°1 d'un montant de 23808,01 euros HT.

Le montant total du marché est ainsi porté à la somme de 180 565,01 euros HT soit une augmentation de 15,19 % par rapport au marché initial.

- **le lot 14** « Revêtements de sols et muraux » : ce marché 07-70 a été notifié le 21 janvier 2008 à l'entreprise SNIDARO pour un montant de 746 779,13 euros HT.

Il est demandé au conseil d'autoriser la signature de l'avenant n°4 d'un montant de 37 389,36 euros HT.

Le montant total du marché est ainsi porté à la somme de 821 456,88 euros HT soit une augmentation de 10 % par rapport au marché initial.

Le montant total des travaux concernant la construction de la piscine olympique du Grand Dijon (y compris les avenants inférieurs à 5% et les avenants en moins value) est ainsi porté à 21 003 112,08 euros H.T. Ce qui représente une augmentation totale de 4,43 % .

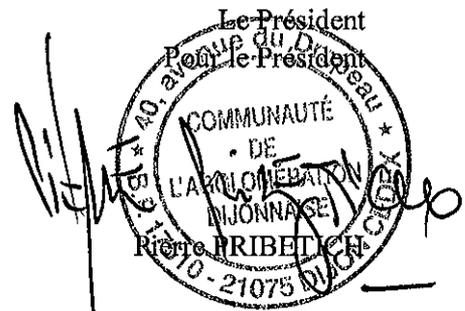
Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les avenants aux marchés de travaux (annexés) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

Convocation envoyée le 18 mars 2010
Publié le **26 MARS 2010**
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,



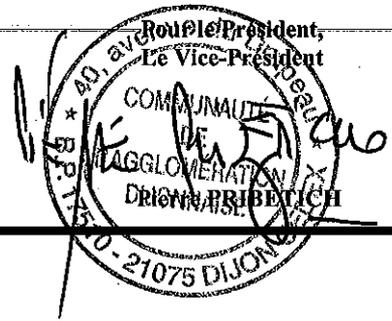
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 MARS 2010



Vu pour être annexé à la délibération n° 48
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010
Dijon, le

26 MARS 2010



40 Avenue du Drapeau
21 075 DIJON CEDEX

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 MARS 2010



TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE OLYMPIQUE A DIJON

**LOT N°01 : TERRASSEMENTS – FONDATIONS – GROS ŒUVRE
ENTREPRISE C3B - MARCHE N° 07-58**

Avenant N° 8

Au marché

Du 21 décembre 2007

Maître d'œuvre

CABINET JAPAC

6 rue Andrei Sakharov – BP 54

76 131 MONT ST AIGNAN

SARL AERIA ARCHITECTURES

Siège social : 4, rue Victor Lagrange – 69007 LYON

Agence Bourgogne : 4, bis Place du Monument – 21300 CHENOVE

Entreprise

C 3B

10, Boulevard Carnot

21 000 DIJON

Entre les soussignés :

LE GRAND DIJON Représenté par, **Monsieur Le Président du Grand Dijon**,
D'une part,

Et

L'entreprise C3B, ayant son siège social à :

10 Boulevard Carnot, 21000 DIJON représentée par **Madame Nadine BARRALON**

- N° SIRET : 331 800 581 00026
- Code d'activité économique principale (APE) 452 B
- N° d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : 331 800 581

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

OBJET DE L'AVENANT :

Afin de prendre en compte les adaptations techniques mineures apportées au projet en cours de chantier, les prestations suivantes sont proposées :

1) Suivant devis n° 2890/027 du 09/12/2009 :

Prolongation de la location base vie suite à recalage planning
ensemble T5 n°1 – ensemble T5 n°2 - ensemble Salle de réunion **4 290.00 € HT**

2) Suivant devis n° 2890/030 du 17/12/2009 :

Remplacement d'un châssis fixe dans local chrono par un rebouchement en
CARROBRIC enduit au mortier au liant hydraulique , 1 ensemble **365.00 € HT**

3) Suivant devis n° 2890/033 du 28/01/2010 :

Finitions complémentaires sur voiles béton ht 4m pour la mise en place d'un
revêtement de type plastène en remplacement de vêtture bois..... **3 216.00 € HT**

4) Suivant devis n° 2890/034 du 17/02/2010 :

Prolongation de la location des clôtures de chantier et de l'alimentation électrique
suite à recalage planning 300 barrières Heras /mois Q. 2.5..... **6 800.00 € HT**

5) Suivant devis n° 2890/035 ind.A du 08/03/2010 :

Aménagement des installations de chantier dans les locaux définitifs
5 tables, 30 chaises, un réfrigérateur, 1 micro ondes **1 880.00 € HT**

6) Suivant devis n° 2890/036 du 25/02/2010 :

Déblaiement de déchets causés par différents corps d'état
 Nettoyage/Balayage et 4 bennes de 20m3 pour évacuation des déchets..... **3 865.00 € HT**

7) Suivant devis n° 2890/037 du 09/03/2010 :

Finitions complémentaires sur voiles béton 22 ml ht 2.50m pour la mise en place
 d'un revêtement lasuré en remplacement de plastène dans l'espace repos **1 305.00 € HT**

8) Suivant devis n° 2890/038 du 10/03/2010 :

Création de réservations et de socles maçonnés dans les vestiaires individuels
 pour passage des évacuations des caniveaux **1 675.00 € HT**

TOTAL GENERAL 23 396.00 € HT

ARTICLE 2**Récapitulatif**

Avenant N° 8 Montant total € HT	23 396.00 € HT
TVA à 19.6 %	4 585.62 € HT
Soit un montant total Avenant N° 8 TTC de	27 981.62 € TTC

Somme en toutes lettres :

Vingt sept mille neuf cent quatre vingt un euros soixante deux centimes toutes taxes comprises.

ARTICLE 3**CONDITIONS ECONOMIQUES**

Les nouveaux prix ont fait l'objet d'une négociation et d'un contrôle des Maîtres d'Oeuvre avant validation.

Les travaux seront réglés à montant global et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

ARTICLE 4**MONTANT DU MARCHÉ ET DES AVENANTS**

Marché initial	Total HT	5 684 740,00 €
	TVA 19,6 %	<u>1 114 209,04 €</u>
	Montant TTC	6 798 949,04 €
Avenant N° 1	Total HT	139 381,33 €
	TVA 19,6 %	<u>27 318,74 €</u>
	Montant TTC	166 700,07 €
Avenant N° 2	Total HT	51 124,00 €
	TVA 19,6 %	<u>10 020,30 €</u>
	Montant TTC	61 144,30 €
Avenant N° 3	Total HT	61 569,70 €
	TVA 19,6 %	<u>12 067,66 €</u>
	Montant TTC	73 637,36 €
Avenant N° 4	Total HT	13 638,46 €
	TVA 19,6 %	<u>2 673,14 €</u>
	Montant TTC	16 311,60 €
Avenant N° 5 (sans incidence financière sur le montant du marché)		
Avenant N° 6	Total HT	16 410,76 €
	TVA 19,6 %	<u>3 216,51 €</u>
	Montant TTC	19 627,27 €
Avenant N° 7	Total HT	12 659,23 €
	TVA 19,6 %	<u>2 481,21 €</u>
	Montant TTC	15 140,44 €
Avenant N° 8	Total HT	23 396,00 €
	TVA 19,6 %	<u>4 585,62 €</u>
	Montant TTC	27 981,62 €
Montant du marché porté à	Total H.T.	6 002 919,48 €
	TVA 19,6 %	<u>1 176 572,22 €</u>
	Montant T.T.C.	7 179 491,70 €

EN TOUTES LETTRES:

Sept millions cent soixante dix neuf mille quatre cent quatre vingt onze euros soixante dix centimes toutes taxes comprises.

L'avenant 1 représente une plus value de 2,452 % sur le montant initial du marché.
L'avenant 2 représente une plus value de 0,899 % sur le montant initial du marché.
L'avenant 3 représente une plus value de 1.08 % sur le montant initial du marché.
L'avenant 4 représente une plus value de 0,2399% sur le montant initial du marché.
L'avenant 5 est sans incidence financière sur le montant du marché.
L'avenant 6 représente une plus value de 0,2887% sur le montant initial du marché.
L'avenant 7 représente une plus value de 0,2227% sur le montant initial du marché
L'avenant 8 représente une plus value de 0.41% sur le montant initial du marché
Ainsi, le montant du marché avec les avenants 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 s'élève à 6 002 919.48 euros HT soit une augmentation totale du montant du marché initial de 5.58 %.

ARTICLE 5

DELAIS D'EXECUTION

Les travaux objet du présent avenant sont à réaliser immédiatement.
Pour ce qui est des prestations prévues au marché de base, le présent document n'a pas d'incidence sur le délai fixé au marché de travaux.

ARTICLE 6

CLAUSES GENERALES ET PARTICULIERES

Les clauses du marché initial restent applicables dans la mesure où elles ne sont pas dérogees par le présent avenant.

Fait à Lyon,
Le 12 mars 2010

L'ENTREPRISE
C3B

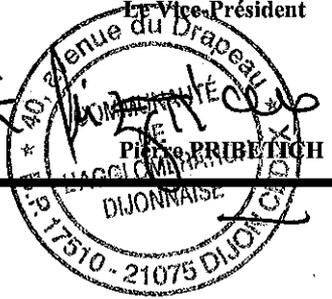
Le Maître de l'Ouvrage
LE GRAND DIJON
Monsieur Le Président du Grand Dijon

Vu pour être annexé à la délibération n° 48
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010
Dijon, le



26 MARS 2010

Pour le Président,
Le Vice-Président



40 Avenue du Drapeau
21 075 DIJON CEDEX

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE OLYMPIQUE A DIJON

**LOT N°10 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES
— ENTREPRISE INEO ENERSYS - MARCHE N° 07-66**

Avenant N° 4

Au marché

Du 17 Janvier 2008

Maitre d'œuvre

CABINET JAPAC

6 rue Andrei Sakharov – BP 54
76 131 MONT ST AIGNAN

SARL AERIA ARCHITECTURE

Siège social : 4, rue Victor Lagrange – 69007 LYON
Agence Bourgogne : 4, bis rue du 11 Novembre – 21300 CHENOVE

Entreprise

INEO ENERSYS - Agence Bourgogne

74, Avenue Poincaré
BP 47843
21078 DIJON Cedex

Entre-les-soussignés :

LE GRAND DIJON Représenté par, **Monsieur Le Président du Grand Dijon**,
D'une part,

Et

L'entreprise **INEO ENERSYS**, ayant son siège social à :

74, Avenue Poincaré BP 47843 21078 DIJON Cedex, représentée par **M Hervé HERODE**

N° SIRET : 109 868 114 00011

Code d'activité économique principale (APE) 453 A

N° d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : DIJON B 409 868 114

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

OBJET DE L'AVENANT :

1. Suivant devis n° 2010 P 02013 0 AEC du 04/02/2010 :

- Fourniture et pose ALIMENTATION ELECTRIQUES	6 747.00 €
- Fourniture et pose COMPTES SECONDES	5 206.50 €
- Fourniture et pose PANNEAU DE CHRONOMETRAGE	3 177.55 €
- Fourniture et pose PHOTOVOLTAIQUE	1 102.40 €
- Fourniture et pose RIDEAU D'AIR CHAUD	919.55 €
- Moins value pour la suppression du TREUIL SUR LUMINAIRE FOSSE ...	<u>-1 084.20 €</u>

Sous Total 1. 16 068.80 €

2. Suivant devis n° 2010 P 02028 0 AEC du 08/03/2010 :

- Désenfumage bassin olympique	<u>3 110.00 €</u>
--------------------------------------	-------------------

Sous Total 2. 3 110.00 €

ARTICLE 2

Récapitulatif

Avenant N° 4 Montant total € HT	19 178.80 € HT
TVA à 19.6 %	3 759.04 € HT
Soit un montant total Avenant N° 4 TTC de.....	22 937.84 € TTC

Somme en toutes lettres :

Vingt deux mille neuf cent trente sept euros quatre vingt quatre centimes toutes taxes comprises.

ARTICLE 3

CONDITIONS ECONOMIQUES

Les nouveaux prix ont fait l'objet d'une négociation et d'un contrôle des Maîtres d'Oeuvre avant validation.

Les travaux seront réglés à montant global et forfaitaire, non révisables, non actualisables.

ARTICLE 4

MONTANT DU MARCHÉ ET DES AVENANTS

Marché initial	Total HT.	683 523.02 €
	TVA 19,6 %	<u>133 970.51 €</u>
	Montant TTC.	817 493.53 €
Avenant N° 1	Total HT.	40 900.00 €
	TVA 19,6 %	<u>8 016.40 €</u>
	Montant TTC.	48 916.40 €
Avenant n°2 (sans incidence financière sur le montant du marché)		
Avenant n°3 (sans incidence financière sur le montant du marché)		
Avenant N° 4	Total HT.	19 178.80 €
	TVA 19,6 %	<u>3 759.04 €</u>
	Montant TTC.	22 937.84 €
Montant du marché porté à	Total H.T.	743 601.82 €
	TVA 19,6 %	<u>145 745.96 €</u>
	Montant T.T.C.	889 347.78 €

Somme en toutes lettres :

Huit cent quatre vingt neuf mille trois cent quarante sept euros soixante dix huit centimes

L'avenant 4 représente une plus value de 8.79 % sur le montant initial du Marché.

ARTICLE 5

DELAIS D'EXECUTION

Les travaux objet du présent avenant sont à réaliser immédiatement.

Pour ce qui est des prestations prévues au marché de base, le présent document n'a pas d'incidence sur le délai fixé au marché de travaux.

ARTICLE 6

CLAUSES GENERALES ET PARTICULIERES

Les clauses du marché initial restent applicables dans la mesure où elles ne sont pas déroguées par le présent avenant.

Fait à Lyon
Le 11 mars 2010

L'ENTREPRISE
INEO ENERSYS

Le Maître de l'Ouvrage
LE GRAND DIJON
Monsieur Le Président du Grand Dijon



Vu pour être annexé à la délibération n°48
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010
Dijon, le

26 MARS 2010

Pour le Président,
Le Vice-Président



40 Avenue du Drapeau
21 075 DIJON CEDEX

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE OLYMPIQUE A DIJON

LOT N°11 : MENUISERIE INTERIEURES BOIS
Mobiliers Signalétiques
ENTREPRISE PACOTTE & MIGNOTTE – MARCHE N°08-12

Avenant N° 1

Au marché

Du 24 avril 2008

Maître d'œuvre

CABINET JAPAC
6 rue Andrei Sakharov – BP 54
76 131 MONT ST AIGNAN

SARL AERIA ARCHITECTURE
Siège social : 4, rue Victor Lagrange – 69007 LYON
Agence Bourgogne : 4, bis rue du 11 Novembre – 21300 CHENOVE

Entreprise

PACOTTE & MIGNOTTE
23 RUE CHAMPEAU
BP 47415
21074 DIJON CEDEX

Entre les soussignés :

LE GRAND DIJON Représenté par, **Monsieur Le Président du Grand Dijon**,
D'une part,

Et

Entreprise PACOTTE & MIGNOTTE, ayant son siège social à :
23 rue Champeau – 21000 DIJON, représentée par **Monsieur Jean-Claude MIGNOTTE**
Immatriculée à l'INSEE :

- N° SIRET : 399 004 829 00020
- Code d'activité économique principale (APE) 454C
- N° d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : RCS DIJON 399 004 829

D'autre part,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

OBJET DE L'AVENANT :

1. Suivant devis n° 2009/7/04334 du 01/04/2010 :

- Portes sur zone humide / Remplacement des portes sur les douches hommes et femmes (n°92 et 94) et vestiaires hommes et femmes (N°5 et 6) **3 577.26 € HT**

2. Suivant devis n° 2009/11/04580 du 27/11/2009 :

- Réalisation tablette en pied Mur Rideau Q 55ml x 236.41€..... **13 002.55 € HT**

3. Suivant devis n° 2009/12/04581 du 08/12/2009 :

- Réalisation Banque d'accueil plongée **1 500.00 € HT**

4. Suivant devis n° 2010/1/04630 du 13/01/2010 :

- Champlats sur blocs porte en bois exotique Q.45ml x 24.42€ **1 098.90 € HT**
- Tablette en sous face poutre bassin plongée Q. 6ml x 276.08€ **1 656.48 € HT**
- Habillage dessus mur de refend en zone vestiaires Q.24.5ml x 146.84€ **3 597.58 € HT**
Sous Total **6 352.96 € HT**

5. Suivant devis n° 2010/3/04711 du 02/03/2010 :

- Panneau sous gradin CTBX Q.6 x 586.51€ **3 519.06 € HT**
- Panneau faux plafonds couloir MNS Q. 1 x 464.32€ **464.32 € HT**
- Habillage Gaine local infirmerie Q.1 x 788.89€ **788.89 € HT**
- Châssis vitré étage bureau secrétariat Q.1 x 791.49€ **791.49 € HT**
Sous Total **5 563.76 € HT**

6. Suivant devis n° 2010/3/04717 du 05/03/2010 :

- Tablette sous Poutre béton bassin échauffement	1 966.45 € HT
- Panneau CTBX faux plafonds bassin échauffement	464.32 € HT
- Façade gainé sur armoire électrique dans vestiaires	1 319.20 € HT
- Plan change bébé – moins value – Q.4 x 1831.08 €	- 7 324.32 € HT
- Mobiliers langes bébés mobiles Q.2 x 2 266.45 €	4 532.90 € HT
Sous Total	958.55 € HT

7. Suivant devis n° 2010/3/04732 du 12/03/2010 :

- Habillage de deux gaines	3 812.11 € HT
----------------------------------	---------------

8. Moins value poste bancs sur assises béton mail du 18/01/2010 : - 10 959.18 € HT

ARTICLE 2

Récapitulatif

Avenant N° 1 Montant total € HT	23 808.01 € HT
TVA à 19.6 %	4 666.36 € HT
Soit un montant total Avenant N° 1 TTC de.....	28 474.37 € TTC

Somme en toutes lettres :

Vingt huit mille quatre cent soixante quatorze euros trente sept centimes toutes taxes comprises

ARTICLE 3

CONDITIONS ECONOMIQUES

Les nouveaux prix ont fait l'objet d'une négociation et d'un contrôle des Maîtres d'Oeuvre avant validation.

Les travaux seront réglés à montant global et forfaitaire, non révisables, non actualisables.

ARTICLE 4

MONTANT DU MARCHE ET DES AVENANTS

Marché initial	Total HT.	156 757.00 €
	TVA 19,6 %	<u>30 724.37 €</u>
	Montant TTC.	187 481.37 €
Avenant N° 1	Total HT.	23 808.01€
	TVA 19,6 %	<u>4 666.36€</u>
	Montant TTC.	28 474.37 €
Montant du marché porté à	Total H.T.	180 565.01 €
	TVA 19,6 %	<u>35 390.74 €</u>
	Montant T.T.C.	215 955.75 €

Somme en toutes lettres :

Deux cent quinze mille neuf cent cinquante cinq euros soixante quinze centimes toutes taxes comprises.

L'avenant 1 représente une plus value de 15.19 % sur le montant initial du Marché.

ARTICLE 5

DELAIS D'EXECUTION

Les travaux objet du présent avenant sont à réaliser immédiatement.
Pour ce qui est des prestations prévues au marché de base, le présent document n'a pas d'incidence sur le délai fixé au marché de travaux.

ARTICLE 6

CLAUSES GENERALES ET PARTICULIERES

Les clauses du marché initial restent applicables dans la mesure où elles ne sont pas dérogées par le présent avenant.

Fait à Lyon
Le 15 mars 2010

L'ENTREPRISE
PACOTTE & MIGNOTTE

Le Maître de l'Ouvrage
LE GRAND DIJON
Monsieur Le Président du Grand Dijon

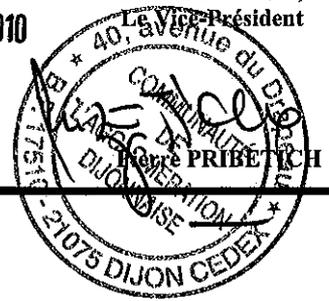


Vu pour être annexé à la délibération n° 48
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010
Dijon, le

26 MARS 2010

ALKE

Pour le Président,
Le Vice-Président



40 Avenue du Drapeau
21 075 DIJON CEDEX

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE OLYMPIQUE A DIJON

**LOT N°14 : REVETEMENTS DE SOLS ET MURaux
ENTREPRISE SNIDARO – MARCHE N°07-70**

Avenant N° 4

Au marché

Du 21 Janvier 2008

Maître d'œuvre

CABINET JAPAC

6 rue Andrei Sakharov – BP 54
76 131 MONT ST AIGNAN

SARL AERIA ARCHITECTURE

Siège social : 4 rue Victor Lagrange – 69007 LYON
Agence Bourgogne : 4, bis place du Monument – 21 300 CHENOVE

Entreprise

SNIDARO

ZAC de la Rente du Bassin
21 800 SENNECEY LES DIJON

~~Entre-les-soussignés :~~

LE GRAND DIJON Représenté par, **Monsieur Le Président du Grand Dijon**,
D'une part,

Et

L'entreprise SNIDARO, ayant son siège social à :

ZAC de la Rente du Bassin, 21800 SENNECEY, représentée par M. Daniel SNIDARO

- N° SIRET : 309 124 485 00058
- Code d'activité économique principale (APE) 4333 Z
- N° d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : DIJON 77 b 44

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

OBJET DE L'AVENANT :

1. Suivant devis n° 4978 : TS/ MURAL HALL BASSIN_– Juillet 2009 - 7 212.25 € HT
2. Suivant devis n° 5045 : TS/ RINCE PIED – Octobre 2009 + 1 485.00 € HT
3. Suivant devis n° 5141 :
TS/ REPRISE TETE LATERAL DES GRADINS – février 2010 + 9 334.32 € HT
4. Suivant devis n° 5148 :
TS/ FOSSE A PLONGEE - PROTECTION - mars 2010 + 33 782.29 € HT

Soit un total de + 37 389.36 € HT

ARTICLE 2

Récapitulatif

Avenant N° 4 Montant total € HT	37 389.36 € HT
T.V.A 19.6% :	7 328.31 € HT
Soit un montant total Avenant N° 4 TTC de	44 717.67 € TTC

Somme en toutes lettres :

Quarante quatre mille sept cent dix sept euros soixante sept centimes toutes taxes comprises.

ARTICLE 3

CONDITIONS ECONOMIQUES

Les nouveaux prix ont fait l'objet d'une négociation et d'un contrôle des Maîtres d'Oeuvre avant validation.

Les travaux seront réglés à montant global et forfaitaire, non révisables, non actualisables.

ARTICLE 4

MONTANT DU MARCHÉ ET DES AVENANTS

Marché initial	Total HT.	746 779.13 €
	TVA 19,6 %	146 368.71 €
	Montant TTC.	893 147.84 €

Avenant N° 1	Total HT.	37 288.39 €
	TVA 19,6 %	7 308.52 €
	Montant TTC.	44 596.91 €

Avenant n°2 (sans incidence financière sur le montant du marché)

Avenant n°3 Annulé (sans incidence financière sur le montant du marché)

Avenant N° 4	Total HT.	37 389.36 €
	TVA 19,6 %	7 328.31 €
	Montant TTC.	44 717.67 €

Montant du marché porté à	Total H.T.	821 456.88 €
	TVA 19,6 %	161 005.55 €
	Montant T.T.C.	982 462.43 €

Somme en toutes lettres :

Neuf cent quatre vingt deux mille quatre cent soixante deux euros quarante trois centimes toutes taxes comprises.

L'avenant 4 représente une plus value de 10.00% sur le montant initial du Marché.

ARTICLE 5

DELAIS D'EXECUTION

Les travaux objet du présent avenant sont à réaliser immédiatement.

Pour ce qui est des prestations prévues au marché de base, le présent document n'a pas d'incidence sur le délai fixé au marché de travaux.

ARTICLE 6

CLAUSES GENERALES ET PARTICULIERES

Les clauses du marché initial restent applicables dans la mesure où elles ne sont pas dérogées par le présent avenant.

Fait à Lyon
Le 15 mars 2010

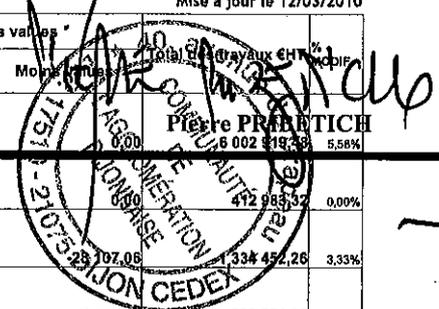
L'ENTREPRISE
SNIDARO

Le Maître de l'Ouvrage
LE GRAND DIJON
Monsieur Le Président du Grand Dijon

Vu pour être annexé à la délibération n° 48
 du Conseil de Communauté du 25 mars 2010
 Dijon, le 26 MARS 2010

GRAND DIJON - Construction d'une Piscine Olympique

Pour le Président,
 Le Vice-Président
 Mise à jour le 12/03/2010



LOTS	Montant marché de base HT	Plus ou moins values *			
		Plus values	Moins values	Total	Taux aux EHT %
LOT n° 01 - Terrassements / Fondations/ Gros-Ceuvre C3B	5 684 740,00	318 179,48	0,00	318 179,48	5,58%
LOT n° 02 - traitements de façades / Vêtures BONGLET	412 983,32	0,00	0,00	412 983,32	0,00%
LOT n° 03 - Charpente mixte sous tendu CMBP	1 291 391,32	71 168,00	0,00	71 168,00	5,51%
LOT n° 04 - Couverture / Étanchéité SOPREMA	983 607,76	27 906,81	-2 210,25	989 304,32	2,67%
LOT n° 05 - Menuiseries extérieures et intérieures PROTOY	1 512 130,76	39 980,20	-53 901,35	1 498 209,63	0,92%
LOT n° 06 - Métaillerie PROTOY	398 949,90	21 479,00	-14 033,00	406 395,90	1,87%
LOT n° 07 - Plomberie / Sanitaires BŒUF MUNIER	427 000,00	49 242,00	-9 381,00	466 861,00	9,34%
LOT n° 08 - Traitement d'eau : Animation aquatique EAU PURE	1 324 940,00	149 935,00	0,00	1 474 875,00	11,32%
LOT n° 09 - Traitement d'air / Chauffage SA NOUVEAU	1 359 919,57	67 057,91	0,00	1 426 977,48	4,93%
LOT n° 10 - Electricité courants forts et faibles INEO	683 523,02	60 078,80	0,00	743 601,82	8,79%
LOT n° 11 - Menuiseries intérieures bois / Mobiliers PACOTTE MIGNOTTE	156 757,00	42 091,51	-18 283,50	180 565,01	15,19%
LOT n° 12 - Plafonds suspendus DECIBEL	469 998,86	54 011,81	-44 941,85	479 068,82	1,93%
LOT n° 13 - Étanchéité liquide PROCESS SOL	108 547,40	0,00	0,00	108 547,40	0,00%
LOT n° 14 - Revêtements de sols et muraux carrelés / Sols souples SNIDARO	746 779,13	82 054,97	-7 377,22	821 456,88	10,00%
LOT n° 14A - Chapes - Formes de Pentés	55 891,55	1 570,02	0,00	57 261,57	2,62%
LOT n° 15 - Revêtements sols souples SNIDARO	34 314,12	0,00	0,00	34 314,12	0,00%
LOT n° 16 - Peinture / Revêtements muraux BAFY	108 219,25	12 753,43	-2 826,46	128 323,90	18,58%
LOT n° 17 - Equipements de vestiaires - cabines - casiers FABALU	173 533,42	2 549,12	0,00	176 082,54	1,47%
LOT n° 18 - Equipement de piscine LMP	78 208,93	23 733,82	-19 872,24	82 070,51	4,94%
LOT n° 19 - Parois de bassin relevable CCMG	168 860,00	2 250,00	0,00	161 110,00	1,42%
LOT n° 20 - Gestion Informatisée de contrôle d'accès ELISATH	86 738,00	699,50	0,00	87 437,50	0,81%
LOT n° 21 - Sauna Hamman AQUA REAL	28 323,80	0,00	0,00	28 323,80	0,00%
LOT n° 22 - Ascenseur THYSSEN KRUPP	22 560,00	0,00	0,00	22 560,00	0,00%
LOT n° 23 - Décorations florales d'intérieur JARDIN DE GALLY	38 041,50	0,00	0,00	38 041,50	0,00%
LOT n° 24 - V.R.D. ROGER MARTIN	1 836 246,14	118 605,34	-56 847,93	1 898 003,55	3,36%
LOT n° 25 - Espaces verts / Clôtures / Portails VDS PAYSAGE	364 727,85	1 875,00	-1 879,00	364 723,85	0,00%
LOT n° 26 - Bassins mixtes préfabriqués A&T EUROPE	1 072 107,33	5 519,25	-11 785,66	1 085 840,92	0,68%
LOT n° 27 - Photovoltaïques EVERBAT	512 800,00	0,00	0,00	512 800,00	-0,00%
TOTAL MARCHES	20 111 639,95 €				
TOTAL T.S.		1 029 743,19	-133 371,11		4,43%
TOTAL MARCHES + T.S.				21 003 112,08	